BAREME DE L'AGENCE

HONORAIRES DE VENTE HABITATION OU COMMERCIAL

Cependant, nous vous proposons de retenir et d'appliquer les conditions suivantes à la charge du Vendeur ou de l'Acquéreur conformément au mandat :

Montant de la transaction	H.T	T.T.C
		(dont T.V.A à 20 %)
De 0 € à 200 000 € *	8 %	9.60 %
De 200 001 € à 500 000 €	7 %	8.40 %
De 500 001 € à 700 000 €	6 %	7.20 %
De 700 001 € à 1 000 000 €	5 %	6.00 %
De 1 000 001 € à plus	4 %	4.80 %

^(*) Honoraires minimum 8 000 € T.T.C.

HONORAIRES DE LOCATION HABITATION, MIXTE OU MEUBLEE

En application de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989, modifié par la loi ALUR

« Rémunération partagée entre le Locataire et le Bailleur. Le montant T.T.C imputé au Locataire ne peut excéder celui imputé au Bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n° 2014-890 du 1er aout 2014 »

Tixes par le decret li 2014-050 du 1ei dout 2014 //		
	Dans Zone « Très tendue »	
Honoraires à la charge du Locataire	Prestation de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail : 12 € T.T.C /m² (dont T.V.A à 20 %)	
	Etat des lieux : 3 € T.T.C /m² (dont T.V.A à 20 %)	
	Dans Zone « Très tendue »	
Honoraires à la charge du Bailleur	Entremise et négociation : 6 % T.T.C (dont T.V.A à 20 %) maximum du loyer annuel hors charges	
	Prestation de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail : 12 € T.T.C /m² (dont T.V.A à 20 %)	
	Etat des lieux : 3 € T.T.C /m² (dont T.V.A à 20 %)	

HONORAIRES DE LOCATION COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL ET AUTRES LOCAUX (Parking, sous-sol, etc.)

Location pure	30 % H.T du loyer annuel H.T / H.C plus T.V.A. à 20% à la
	charge du preneur
Cession de droit au bail ou	10 % H.T du montant de la cession et 30 % H.T du loyer
fonds de commerces	annuel HT/HC plus T.V.A. à 20% à la charge du preneur
Baux soumis aux dispositions	20 % H.T du loyer annuel H.T / H.C plus T.V.A. à 20% à la
du code civil	charge du preneur
Rédaction de bail	5% HT du loyer annuel T.V.A. à 20% avec un minimum de
(A la charge du demandeur)	960 Euros T.T.C (dont T.V.A à 20 %)

« Toute prestation de service fait l'objet de la délivrance d'une note »

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre agence.